L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

N° 14 22e année · mercredi 3 avril 2019 l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

THIERRY PORCHET

Pauvreté et précarité augmentent dans le canton du Jura, selon un récent rapport social. Unia propose une série de dispositions pour améliorer le niveau de vie des employés. Parmi celles-ci, le renforcement des conventions collectives de travail et des mesures d'accompagnement, des investissements dans la formation des collaborateurs âgés et des moins qualifiés ou encore l'application effective de l'égalité salariale. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

Climat propice

Sonya Mermoud

Biodiversité sur le déclin. Bétonnage et goudronnage à tout va. La détérioration de la nature comme l'enlaidissement des paysages se poursuivent. Non sans que des organisations environnementales ne tentent une nouvelle fois d'enrayer le phénomène. Après le refus dans les urnes du projet lancé par les Jeunes Verts sur le mitage du territoire, Pro Natura, Birdlife Suisse, Patrimoine suisse et la Fondation suisse pour la protection de l'aménagement du paysage remontent au créneau via le lancement d'une double initiative. La première milite pour la protection du paysage. A raison. Le bétonnage de zones pourtant interdites à la construction continue. Avec, dénoncent les auteurs des textes, l'édification chaque année de plusieurs centaines de nouveaux bâtiments, entre halles industrielles, artisanales et annexes de fermes – pas moins de 2000 l'an dernier dont 400 logements. La faute à une loi trop permissive ouvrant large la porte aux exceptions. Des règles privilégiant clairement l'économie et les intérêts égoïstes d'investisseurs et de constructeurs au détriment d'espaces verts.

Le second texte plaide pour la sauvegarde et le renforcement de la biodiversité. Revendication pour le moins fondée. Selon le rapport 2017 de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Suisse figure parmi les cancres en la matière. Un tiers des mammifères et des oiseaux du pays sont classés vulnérables ou en danger d'extinction. Mêmes risques pour quatre espèces de reptiles sur cinq, deux tiers des batraciens ou encore un quart des poissons. Empiètement toujours plus large sur leur habitat et changement climatique expliquent cet anéantissement programmé sans réaction urgente. En à peine plus d'un siècle, 82% des zones humides ont disparu. Seuls 6,2% du territoire est protégé au niveau national. Et l'OCDE de qualifier l'état global de la biodiversité dans nos frontières de médiocre. De quoi largement écorner l'image d'une Suisse bucolique occultant, derrière des paysages de carte postale faussée, une nature subissant de plein fouet les atteintes humaines. Entre destruction de surfaces qui lui étaient consacrées et diminution drastique de la faune et de la flore. Alors que la FAO dénonçait aussi, fin février, les risques de pénurie alimentaire directement liée à la perte sévère de la biodiversité. Et d'inciter les gouvernements à prendre le problème à bras-le-corps, sans plus attendre. La Suisse ne saurait s'y soustraire.

Rien d'étonnant, dans ce contexte, de voir les associations tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme avec cette double initiative pour chacune desquelles elles devront récolter 100 000 signatures d'ici à septembre 2020. Un projet exigeant d'une part des prescriptions claires dans les zones censées rester vierges de constructions et, partant, leur verrouillage dans les faits; d'autre part, une préservation urgente de la variété des espèces et des écosystèmes avec l'octroi de territoires dans ce sens et les moyens financiers qui vont avec.

A l'heure où les questions environnementales alimentent au quotidien ou presque le débat public, où les grèves estudiantines se poursuivent sans faiblir – un prochain rassemblement aura lieu le 6 avril –, où les Verts gagnent du terrain, le lancement de ces nouvelles initiatives prennent plus que jamais du sens. Misons dès lors sur un climat propice à une prise de conscience plus radicale... ■

PROFIL

Omeima Abdeslam, nomade malgré elle.
PAGE 2

SUISSE
La révision des PC passe la rampe.
PAGE 3

HÔTELLERIE-RESTAURATION
Unia mène l'enquête.
PAGE 5

CONSTRUCTION
Le 20 000e maçon à bénéficier de la retraite anticipée.
PAGE 9

NOMADE, MALGRÉ ELLE

Saharaouie, Omeima Abdeslam se bat pour le droit à l'autodétermination de son peuple

Aline Andrey

«La naissance de mes enfants sont le symbole de l'instabilité vécue par mon peuple.» C'est ainsi que résume Omeima Abdeslam les plus de quarante années de luttes du peuple saharaoui.

Il y a 18 ans, sa fille aînée naissait sous une tente de réfugiés dans la chaleur du désert algérien à Tindouf. Sept ans plus tard, son fils voyait le jour prématurément à Las Palmas, dans les Canaries, îles espagnoles où Omeima Abdeslam passait quelques mois par année pour les besoins financiers de sa famille et par souci d'indépendance économique. Ingénieure de formation, elle travaillait alors comme femme de ménage, chez des particuliers ou dans des hôtels, au noir. Enfin, il y a six ans, son benjamin poussait son premier cri à Helsinki, en Finlande. Omeima Abdeslam y était alors représentante du Front Polisario. Avant de venir en Suisse en 2013, à Genève, pour la même fonction à l'ONU. «Je n'ai pas d'adresse fixe. Ne pas avoir un *home sweet home* me manque beaucoup. Toute ma vie tient dans une valise», murmure la militante de la cause saharaouie, sans jamais se départir de son sourire.

DIVORCE FÊTÉ

Omeima est née à Dakhla, en 1973. Cette même année, le Front Polisario, l'organisation de lutte contre l'occupation espagnole, est créé. Deux ans plus tard, le territoire du peuple saharaoui est partagé entre le Maroc et la Mauritanie. En 1979, la Mauritanie se retire. Le Maroc étend alors son empire sur cet espace. Malgré la résistance du Front Polisario, malgré le cessez-le-feu négocié sous l'égide de l'ONU en 1991 incluant l'organisation d'un référendum d'autodétermination, le Maroc continue de bloquer le processus. «Le Maroc dit de nous que nous sommes des séparatistes, mais nous n'avons jamais été Marocains!» précise Omeima Abdeslam. «Nous n'avons pas la même langue, pas la même manière de nous habiller, de vivre les relations hommes-femmes. Je n'ai aucun problème à toucher cet homme», rit-elle en attrapant chaleureusement le bras d'un spectateur venu assister à sa conférence dans le cadre du contre-forum sur les matières premières, à Lausanne, le 23 mars (page 10). Divorcée deux fois, elle explique que la femme séparée, dans sa culture, est fêtée: «Pour la soutenir et pour montrer qu'elle est de nouveau célibataire. Les luttes féministes on les a héritées de nos grands-mères. Nous sommes musulmans, mais les femmes et les hommes sont égaux. La violence domestique est interdite.»

RÉFUGIÉE DU DÉSERT

Le petit million de Saharaouis se divisent ainsi entre les territoires occupés, la partie contrôlée par le Front Polisario côté désert, les camps de réfugiés, et l'Europe.

«J'avais 5 ans quand ma famille, persécutée, a dû s'exiler à Tindouf en Algérie. Ma grande sœur était déjà révolutionnaire. Mon père, non, mais il a été emprisonné, torturé, et la peur se lisait chaque jour dans les yeux de ma mère. Les conditions de vie sont difficiles dans le Sahara occupé: la pauvreté, la violence policière, les non-droits... Les colons marocains reçoivent des avantages pour y rester et exercer une pression démographique. Et, pendant ce temps, des tonnes de phosphate du territoire occupé sortent du désert.»

La surpêche et la surexploitation agricole font aussi leurs ravages. «Des sardines sont jetées par millions, car hors standards pour les boîtes de conserve. Alors que, dans les camps, nous n'avons droit qu'à une seule boîte par personne par mois!» s'insurge Omeima Abdeslam, d'où l'obligation d'une discipline égalitaire dans les camps de réfugiés. «Tout est calculé pour que chacun ait sa quantité de protéines nécessaire. On cultive et on fait de l'artisanat. Chaque personne a un rôle bien défini. Et les jeunes étudient.»

CUBA, ÎLE DE SES ÉTUDES

A seulement 9 ans, Omeima s'envole pour Cuba. Sur l'île de la Jeunesse, elle fait partie de ces milliers d'étudiants, dont plus de 10 000 Saharaouis, à être formés gratuitement par la coopération internationale cubaine. «Nous sommes ensuite retournés chez nous pour aider au développement de nos pays. C'est ce que j'appelle la vraie coopération. Pendant treize ans, j'ai étudié dans un endroit paradisiaque, avec des jeunes du monde entier, sans jamais sentir que j'étais étrangère, tant les Cubains sont accueillants et généreux. Je suis devenue ingénieure en télécommunication électronique. Mais je n'ai jamais pu exercer mon métier. La faute à l'occupation.»

A 22 ans, Omeima Abdeslam quitte les Caraïbes pour retourner dans le camp de Tindouf. «J'ai dû me réhabituer au sable, omniprésent, jusque dans nos assiettes parfois», se souvient celle qui mettra sur pied une école pour femmes. «Je mène une lutte politique, mais aussi féministe pour davantage de présence féminine dans les hautes instances.» D'où son engagement, depuis cinq ans, comme représentante du Front Polisario au sein de l'ONU à Genève.

Garde-t-elle espoir? «Le Sahara occidental est occupé depuis 40 ans par le Maroc. On attend le référendum depuis 27 ans. C'est trop! Le Maroc ne bouge pas. L'ONU n'impose rien. L'Union européenne continue de signer des traités avec le pays sur les ressources, notamment la pêche, alors que le Sahara occidental ne lui appartient pas. Notre cause est orpheline. Alors que mon peuple mérite d'être écouté et d'exercer son droit à l'autodétermination. Heureusement, les vieux comme les jeunes ne lâchent rien et continuent à se battre.» ■

THIERRY PORCHET

Omeima Abdeslam rêve de retourner vivre sur ses terres, libérées.

1 + 1 = 11
David Prêtre/Strates

La météo annonçait de la grêle.
Le ciel, des icebergs.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES: LA RÉVISION PASSE LA RAMPE

Des coupes majeures ont pu être empêchées et des revendications de longue date satisfaites. La réforme est toutefois juste acceptable pour l'Union syndicale suisse

NEIL LABRADOR

Assistance vitale. Plus de 320 000 personnes bénéficient aujourd'hui des prestations complémentaires. Cette aide vise à compléter les rentes trop basses touchées par certains retraités ou personnes à l'assurance invalidité.

Sylviane Herranz

La réforme des prestations complémentaires (PC) a passé le cap du Parlement fédéral le 22 mars dernier avec moins de dégâts que prévu. Et surtout avec quelques améliorations qui ont conduit la large coalition constituée l'année passée contre le démantèlement des PC à renoncer à lancer le référendum. Une coalition regroupant des organisations de travailleurs, dont l'Union syndicale suisse, des associations de personnes handicapées, de retraités, de femmes et de locataires.

Les prestations complémentaires sont un droit, garanti par la loi et la Constitution. Elles visent à compléter les rentes trop basses touchées par certains retraités ou personnes à l'assurance invalidité (AI). Selon la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, la Confédération et les cantons doivent accorder à ces assurés des prestations «destinées à la couverture des besoins vitaux». Plus de 320 000 personnes touchent aujourd'hui des prestations complémentaires. Deux tiers d'entre elles sont à l'AVS et un tiers à l'AI. Les bénéficiaires de PC sont majoritairement des femmes (60%). Au total, 12,5% des rentiers AVS et 46,7% des rentiers AI complètent leur rente avec de telles prestations.

POINTS NÉGATIFS…

La révision de la Loi sur les PC avait été lancée par le Conseil fédéral dans le but de l'optimiser et de réduire l'effet de seuil en maintenant le niveau des prestations. Des 300 millions de francs d'économies prévues par le projet initial, les coupes se monteront finalement à 453 millions de francs, soit un peu moins de 10% des dépenses totales des PC qui se sont élevées, en 2017, à 4,9 milliards de francs. Des coupes bien plus importantes, proposées par le Conseil national durant le processus parlementaire, ont pu être évitées. Parmi elles, la baisse de 10% des PC en cas de retrait du capital de la caisse de pension, la réduction des suppléments pour enfants de plus de 11 ans ou encore une plus forte diminution de la franchise sur la fortune.

Au chapitre des détériorations, se trouve notamment une baisse de la réduction des primes maladie et des suppléments pour enfants de moins de 11 ans, la prise en compte du revenu du conjoint à raison de 80% contre deux tiers aujourd'hui, la diminution des franchises sur la fortune qui passent de 37 000 à 30 000 francs pour une personne seule et de 60 000 à 50 000 francs pour un couple. En cas de décès du bénéficiaire, les PC reçues devront être restituées par la partie de l'héritage dépassant les 40 000 francs. Une autre mesure pourrait aussi avoir des effets importants pour les potentiels demandeurs de PC: toute dépense de plus de 10 000 francs durant les dix ans précédant l'âge de la retraite sera ajoutée au montant de la fortune.

… POINTS POSITIFS

Contrebalançant ces détériorations, plusieurs mesures positives ont été introduites par le Parlement. La première répond à une exigence de longue date des organisations de défense des personnes concernées: il s'agit du relèvement du montant du loyer pris en compte pour le calcul des PC, inchangé depuis 2001. Or, les loyers réels ont, durant cette période, augmenté en moyenne de 25%. La révision prévoit une hausse d'environ 18% du montant maximal du loyer qui sera pris en compte. Autre revendication, syndicale cette fois, ayant été acceptée: la possibilité pour les personnes de plus de 58 ans se retrouvant au chômage de rester dans leur caisse de pension. Grâce à cette mesure, elles pourront bénéficier d'une rente du 2e pilier au moment de la retraite. Deux autres petites améliorations sont à relever: la prise en compte des coûts de garde des enfants et une hausse du supplément pour chaise roulante.

CHANGEMENT DE PARADIGME

«Des coupes très dures ont pu être combattues, et la réforme est tout juste acceptable pour nous, relève Reto Wyss, responsable du dossier à l'Union syndicale suisse. Ce qui a pesé lourd dans notre décision de ne pas lancer le référendum, c'est la hausse du loyer maximal que nous attendions depuis des années, ainsi que le maintien de l'affiliation dans la caisse de pension en cas de perte d'emploi après 58 ans.» Le secrétaire central de l'USS reconnaît le dilemme posé par les coups de griffes maintenus dans la révision et s'inquiète d'un changement de paradigme qu'elle induit: «Le 1er pilier, dont font partie les prestations complémentaires, ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux, et l'on introduit des éléments allant en direction de l'aide sociale.» Reto Wyss ajoute que l'objectif est maintenant d'œuvrer pour que le Conseil fédéral mette en place une ordonnance satisfaisante. ■

«Un accord-cadre doit profiter aux travailleurs et aux travailleuses»

Les syndicats veulent une Europe sociale. Interview de Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse

Propos recueillis par Matthias Preisser et Thomas Zimmermann

Oui à une Europe sociale, non aux dégradations de la protection des salaires et des mesures d'accompagnement. Pour Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse (USS), un point est particulièrement important concernant la position de la faîtière par rapport à l'Union européenne (UE): la politique européenne doit profiter aux travailleurs et aux travailleuses.

Certains à gauche reprochent à l'USS d'aller droit dans le mur avec l'accord-cadre et, partant, de menacer les accords bilatéraux. Les syndicats sont-ils désormais contre l'UE?

Daniel Lampart: Un pays plutôt petit comme la Suisse, situé au centre de l'Europe, a besoin d'entretenir des relations de qualité et stables avec l'UE. Cela explique pourquoi nous nous sommes toujours engagés en faveur d'une ouverture à l'Europe et la libre circulation des personnes. Mais nous avons aussi toujours dit que les travailleurs devaient en profiter. Nos mesures d'accompagnement suisses font partie des meilleures d'Europe. Aujourd'hui, le conseiller fédéral Ignazio Cassis suit une politique européenne contre les travailleurs. C'est emprunter une voie totalement erronée.

Pour quelles raisons vous préoccupez-vous du niveau des salaires des travailleurs détachés?

La libre circulation des personnes a entraîné d'importants progrès, comme l'abolition du statut de saisonnier. Mais le détachement de main-d'œuvre a créé une nouvelle forme de travail précaire. Des entreprises étrangères peuvent beaucoup plus facilement fournir leurs services en Suisse. Dans l'artisanat allemand, le salaire moyen est d'environ 3700 francs, il est même de 900 francs en Pologne. Nous avons par contre les salaires les plus élevés d'Europe, avec un salaire moyen de 5000 à 6000 francs dans ce secteur. Chez nous, les mesures d'accompagnement sont donc déterminantes: si les rémunérations allemandes ou polonaises deviennent la norme, nos salaires se trouveront sous pression et le chômage augmentera. Nos peintres ou nos menuisiers qualifiés devraient alors recourir à l'aide sociale, toute la formation professionnelle se détériorerait. Ce serait catastrophique!

L'UE a fait des progrès en matière de protection des salaires et reconnaît le principe du salaire usuel local. Pourquoi ces directives ne suffisent-elles pas?

Nous luttons pour une Europe sociale afin que les employeurs ne puissent pas monter les salariés les uns contre les autres. Des syndicats européens et la Confédération européenne des syndicats nous exhortent à ne pas céder. Les conventions collectives de travail (CCT) suisses sont de bonne qualité, mais nous devons les imposer. Nous procédons au plus grand nombre de contrôles de tout le continent; cela, aussi parce que nous avons les salaires les plus élevés. Notre système de contrôle est unique. Cependant, la pression exercée par les entreprises de l'artisanat allemand et la Commission européenne pour que nous effectuions moins de contrôles et infligions moins d'amendes est forte. Et M. Cassis a répandu sciemment des informations trompeuses en colportant qu'il n'était question que du délai d'annonce de huit jours avant un détachement. Il s'agit en fait de savoir si nous allons mettre en danger nos CCT, contrôles et amendes compris, en laissant la Cour de justice de l'UE décider des mesures d'accompagnement et en donnant voix au chapitre à la Commission européenne. Pour elles, l'accès au marché est plus important que la protection des salaires. Cela profiterait à ceux qui n'ont jamais voulu des mesures d'accompagnement: Christoph Blocher et sa fille, Avenir Suisse, Economiesuisse.

L'été dernier, les syndicats ont annoncé qu'ils ne négocieraient pas. Cette position a été interprétée par beaucoup comme un refus de discuter. Comment sortir de cette impasse?

Ce n'est pas une impasse. MM. Cassis et Schneider-Ammann ont franchi la ligne rouge fixée par le Conseil fédéral. Nous ne discuterons pas du démantèlement des mesures d'accompagnement. Nous défendons des bons salaires, des emplois sûrs, une sécurité sociale de grande qualité. C'est pour cela que nous avons soutenu les accords bilatéraux assortis de mesures d'accompagnement. Mais si les objectifs de politique européenne portent préjudice aux salariés ou entraînent des détériorations, nous disons non.

Que doit faire maintenant le Conseil fédéral?

Il doit maintenir son mandat de négociation, c'est-à-dire pas de négociations sur la protection des salaires. Le Conseil fédéral doit dire qu'un accord-cadre «à la Cassis» est inacceptable. Il doit se concentrer maintenant sur la lutte contre l'initiative dite «de limitation» (de l'immigration, *ndlr)* de l'UDC, qui nuit aux salariés et menace la voie bilatérale. On verra ensuite où on en est. Nous ne sacrifierons de toute façon pas la protection des salaires. En fin de compte, un accord-cadre doit profiter aux travailleurs et aux travailleuses.

Sans accord-cadre, l'UE menace de prendre des mesures de rétorsion. Est-ce que ce ne sera pas difficile à tenir?

Nous avons montré que nous sommes capables de résister à la pression. La pression la plus forte est d'ailleurs venue de notre propre pays, des deux conseillers fédéraux PLR, du secrétaire d'Etat M. Balzaretti, du PLR, de tous les opposants aux mesures d'accompagnement. Nous avons tenu bon et la base a conforté notre position. Peut-être qu'il y aura maintenant encore de la pression de la part de la Commission européenne à propos de l'équivalence boursière ou de l'accès au marché pour la technique médicale. Mais ces problèmes peuvent être résolus. Ils ne peuvent en tout cas pas justifier que nous cédions sur les mesures d'accompagnement. ■

Voir aussi en page 6.

Unia est le premier syndicat de Suisse. En tant qu'organisation dynamique et efficace comptant près de 200'000 membres, nous représentons les intérêts des travailleuses et travailleurs et luttons pour des conditions de travail équitables.

UNIA Le Syndicat.

Afin de renforcer son équipe, Unia région Neuchâtel recherche:

Un-e syndicaliste à 80% ou 100% pour le secteur bâtiment

Vous êtes intéressé-e par:
- L'action syndicale et les valeurs qu'elle véhicule
- Le renforcement du mouvement par le recrutement de membres
- La défense individuelle et collective des travailleur/euses
- Le travail de mobilisation et de campagnes syndicales

Pour ce poste, les qualités suivantes sont requises:
- Plusieurs années d'expériences professionnelles
- Aisance dans les contacts et flexibilité
- Bonne maîtrise du français écrit et oral

Pour ce poste, les qualités suivantes seraient un atout:
- Être issu-e du milieu du bâtiment
- Maîtrise du portugais ou d'une autre langue de la migration

Vous êtes **une personne impliquée, persévérante et convaincante.** La pluralité des tâches ne vous effraie pas. Alors vous êtes la personne que nous recherchons.

Si vous êtes résolu-e à relever ce défi et à œuvrer pour un monde du travail plus juste et plus solidaire, nous attendons avec plaisir votre candidature, munie d'un dossier complet, à l'attention du service du personnel, Unia Neuchâtel, av. de la Gare 3, 2000 Neuchâtel.

Lieu de travail: canton de Neuchâtel
Délai de postulation: vendredi 19 avril
Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Pour tout renseignement: Steve Cand, Responsable RH,
032 729 22 27 www.neuchatel.unia.ch

POUR VOTRE PUBLICITÉ, PENSEZ À
L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Tirage hebdomadaire de plus de 60000 exemplaires
Distribution dans tous les cantons romands
Pour tous renseignements: pub@evenement.ch

Unia est le premier syndicat de Suisse. En tant qu'organisation dynamique et efficace comptant près de 200'000 membres, nous représentons les intérêts des travailleuses et travailleurs et luttons pour des conditions de travail équitables.

UNIA Le Syndicat.

Pour un projet innovant de portée nationale visant la construction syndicale dans les entreprises, nous recherchons:

Un-e syndicaliste à 80% ou 100%

Notre offre s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes intéressé-e-s par l'action syndicale et la politique.

Tâches:
Au sein d'une équipe régionale, vous développerez un mouvement syndical fort et influent dans la branche du second œuvre romand (plâtrerie-peinture, charpenterie-menuiserie, carrelage,…). Vous tisserez des contacts avec des salarié-e-s sur le terrain, recruterez des membres auxquels vous donnerez la capacité d'agir et de s'organiser. Vous contribuerez à la mise en œuvre de campagnes de branche cohérentes et parviendrez, avec beaucoup d'engagement, à susciter des effets politiques. Vous développerez avec empathie et une bonne expérience de vie, des rapports de confiance avec des personnes d'origines les plus diverses.

Votre profil:
- Vous voulez changer la société, êtes engagé-e sur les questions syndicales et sociales, vous avez une connaissance de l'organisation de campagnes et du recrutement de membres.
- Vous possédez de l'empathie, une capacité de communication et savez convaincre.
- Vous avez une méthode de travail structurée et axée sur le résultat.
- Vous faites preuve d'esprit d'initiative, êtes capable de travailler de manière autonome mais aussi au sein d'une équipe et sous l'autorité d'une autre personne.
- Vous faites preuve d'opiniâtreté, de résistance, d'endurance et d'engagement.
- Vous avez l'esprit souple et acceptez de travailler occasionnellement le soir ou le week-end.
- Vous avez des connaissances des logiciels bureautiques standards (MS-Office) et disposez d'un permis de conduire.

Si vous êtes résolu-e à relever ce défi et à œuvrer pour un monde du travail plus juste et plus solidaire, nous attendons avec plaisir votre candidature, munie d'un dossier complet, à l'attention du service du personnel, Unia Fribourg, route des Arsenaux 15, 1701 Fribourg.

Lieu de travail: canton de Fribourg
Délai de postulation: 17 avril
Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Pour tout renseignement: Steve Cand, Responsable RH,
079 745 53 36 www.fribourg.unia.ch

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical Syndicat Unia*

PRÉSIDENT *Aldo Ferrari*

RÉDACTRICE EN CHEF *Sylviane Herranz*

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE *Sonya Mermoud*

ADMINISTRATEUR *Nicolas Jacot*

JOURNALISTES *Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin*

COLLABORATEURS RÉGULIERS *Evelyne Brun, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, Freddy Landry, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald, Daniel Süri*

PHOTOGRAPHES *Neil Labrador, Thierry Porchet*

ABONNEMENTS *39 éditions par an*
Abonnement annuel Fr. 60.–
Abonnement de soutien Fr. 100.–
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES *Atoll "îlots graphiques"*
Catherine Gavin

IMPRESSION *Pressor SA, Delémont*
Tirage contrôlé 60 371 exemplaires

WWW.EVENEMENT.CH

Echafaudeurs ! le harnais… plutôt que de s'en plaindre, parlons-en!

Vous le savez, travailler avec le harnais est pénible mais pourtant il en va de votre sécurité!

UNIA Le Syndicat.

Comme vous êtes les premiers concernés, votre expérience et vos remarques sont nécessaires pour améliorer vos conditions de travail sans sacrifier votre sécurité.

Venez en discuter lors de notre assemblée le vendredi 12 avril - à 19h30 **Maison du Peuple – Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne.**

▪ Conférence débat avec intervenant de la SUVA. ▪ Présentation du système de sécurité anti-chutes.

Un repas convivial sera organisé après la séance, **merci de vous inscrire d'ici au vendredi 5 avril** par email auprès de mathieu.berger@unia.ch ou par téléphone ou SMS au 079 515 77 80.

Jean-Michel Bruyat, Unia secteur construction

LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai Web 2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

«NOUS N'ACCEPTONS PAS QU'UN TRAVAILLEUR SE RETROUVE AU SOCIAL»

Unia réagit au Rapport social jurassien sur la pauvreté en suggérant plusieurs mesures pour améliorer le niveau de vie des salariés

Jérôme Béguin

La publication du Rapport social jurassien suscite les réactions des militants d'Unia Transjurane. Le comité régional fait le «constat amer» que ce document, présenté à mi-février par le Département de l'intérieur, «ne restitue pas une image réjouissante du canton du Jura». «Les indicateurs décrivent une région à bas revenu, où un salarié sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté, l'inégalité salariale hommes-femmes reste forte (18%), les chômeurs peinent à retrouver un emploi et dans laquelle une bonne partie de la population (40%) est à risque d'endettement, faute de moyens d'épargne», constate le syndicat dans un communiqué de presse envoyé à l'issue de la dernière séance du comité. En 2010, le Parlement jurassien avait accepté une motion invitant le gouvernement à réaliser un état des lieux de la pauvreté comme il en existe dans d'autres cantons. Pas pressé, celui-ci a mis plus de huit ans pour réaliser cette enquête. «En considération du temps pris pour l'élaboration de l'étude, des chiffres plus récents et moins lacunaires seraient le minimum syndical», relève le syndicat, qui pointe l'absence de données cruciales ou l'imprécision de certaines.

Reste que le rapport montre une inquiétante progression de la précarité. La population bénéficiant de l'aide sociale est ainsi passée, entre 2014 et 2016, de 2,6 à 3% et la portion ayant recours aux prestations d'aide sociale de 6 à 6,9%; le risque de pauvreté, soit la proportion de ménages présentant un revenu disponible inférieur à 60% du revenu médian, est monté, lui, de 20,8 à 22,54%, entre 2013 et 2016; quant au niveau de chômage, il a, entre 2015 et 2017, grimpé de 4 à 4,6% et celui des chômeurs de longue durée de 21,9 à 26,3%. Selon l'indicateur de pauvreté de la Confédération, le Jura se place en vingtième position des cantons (sur 26) et à l'avant-dernière place, juste devant le Valais, sur le plan du salaire médian, inférieur de 13,3% à la moyenne suisse. «La pauvreté dans le Jura est un problème endémique. Mais on n'ose guère en parler. Dans un pays riche, on n'a pas le droit d'être pauvre. Il y a tout de même chez nous des ouvriers qui sont pauvres, le phénomène des *working poors* existe bel et bien», explique Dominique Gassmann, président d'Unia Transjurane.

REVENU MINIMUM…

Le syndicat suggère plusieurs mesures à court terme pour une amélioration concrète du niveau de vie des travailleurs jurassiens. «Il faut impérativement que le Parlement et le gouvernement s'attellent au problème. Nous ne sommes pas d'accord que quelqu'un qui travaille se retrouve au social. Il existe heureusement des associations comme Caritas et les Cartons du cœur pour les gens qui se retrouvent dans une situation difficile, mais ce que nous voulons, c'est que chaque travailleur puisse vivre de son salaire. Le salaire minimum cantonal doit être rapidement mis en place», estime le président. De manière sibylline, le Département de l'intérieur reconnaît que le salaire minimum «entre certainement dans le cadre des mesures permettant d'améliorer certains des indicateurs» de son rapport… Si le Parlement a bien voté la loi d'application sur le salaire minimum cantonal, fixant à 20 francs de l'heure la rémunération minimum, il a toutefois laissé deux ans aux employeurs pour s'adapter à la nouvelle législation et ce n'est qu'à partir de février 2020 qu'ils seront tenus de s'y conformer.

«On est dans une région sinistrée au niveau salarial, un canton frontalier avec des salaires nets de 3000 francs. Ce n'est pas la faute des travailleurs frontaliers, dont on a besoin, mais des patrons qui ne sont pas corrects et qui abusent avec des niveaux de salaires qui ne permettent pas de vivre», souligne le militant. Face à cette situation, Unia propose aussi de renforcer les conventions collectives de travail et les mesures d'accompagnement, ainsi que d'étendre celles-ci aux secteurs les plus précarisés, tels que le commerce de détail.

… ET ÉGALITÉ SALARIALE

Pour répondre au chômage des travailleurs âgés, le syndicat aimerait des investissements dans la formation et l'institution d'un fonds de retraite anticipée à l'image de la rente-pont vaudoise. «A partir de 50 ans, quand on est au chômage, on est dans la m… Un ouvrier de cet âge-là, les patrons estiment que ça coûte trop cher et n'en veulent plus», rappelle le mécanicien de précision.

Enfin, Unia demande l'application effective de l'égalité salariale. Le syndicat a d'ailleurs déposé l'année dernière une initiative cantonale en ce sens. «L'égalité salariale est primordiale, ça tombe tellement sous le sens, on ne devrait pas à avoir à en parler. Je ne vois malheureusement guère d'amélioration, je pense même qu'on est en train de régresser, soupire Dominique Gassmann. Il n'y a pourtant pas de différence à faire entre les humains, dès le moment où l'on fait le même travail, on doit être payé au même tarif. Je soutiens donc à fond le combat des femmes et j'espère que le 14 juin, à l'occasion de leur grève, la majorité des hommes seront comme moi aux côtés de leurs compagnes.» ■

THIERRY PORCHET

L'enquête réalisée dans le Jura montre une inquiétante progression de la pauvreté. Unia suggère plusieurs mesures à court terme pour une amélioration concrète du niveau de vie des travailleurs, comme le renforcement des CCT et des mesures d'accompagnement ou l'application effective de l'égalité salariale.

Hôtellerie-restauration: Unia mène l'enquête

En vue du renouvellement de la CCNT, les délégués du secteur ont dressé une liste de revendications. Un sondage permettra d'affiner les requêtes

Sonya Mermoud

Les premiers jalons en vue du renouvellement de la Convention collective nationale de travail de l'hôtellerie-restauration (CCNT) en 2021 ont été posés le 11 mars dernier à Berne. Réunis à l'occasion de leur conférence de branche, une quarantaine de délégués Unia ont adopté un catalogue de 26 revendications. Ils ont ensuite déterminé quelles étaient les dix requêtes les plus importantes. Parmi celles-ci, une augmentation du salaire minimum de 3470 francs à 3700 francs, des progrès en matière de saisie de temps de travail et de décompte ou encore la soumission à la Convention des apprentis et des sociétés de livraison de repas prêts à la consommation. Cette liste sera encore affinée via un sondage. Le syndicat et les participants ont en effet décidé de mener une enquête auprès du personnel concerné pour connaître ses attentes prioritaires, les problèmes qu'ils estiment urgents de résoudre. «Nous distribuerons des tracts dans ce sens. Les intéressés pourront aussi remplir le questionnaire qui sera prochainement mis en ligne. L'idée est de répondre au mieux aux questions qui préoccupent le plus les employés du domaine», précise Mauro Moretto, responsable du secteur à Unia. Cette campagne va aussi permettre au syndicat d'attirer l'attention sur l'importance de la CCNT et d'inciter le plus grand nombre à s'impliquer en vue de sa reconduction et de son amélioration. «La Convention n'existe que grâce à l'engagement des employés aux côtés d'Unia. Ensemble, nous avons entre autres obtenu des salaires minimums et l'introduction du 13e», rappelle le syndicaliste. Le planning? «Nous espérons terminer les négociations d'ici à la fin de l'année. Il faut ensuite un certain temps pour finaliser le processus et rendre la CCNT de force obligatoire.»

Unia profitera également de cette campagne pour inciter les salariés de la branche à se mobiliser le 14 juin, date de la Grève des femmes, placée sous le slogan «Pour plus de temps, plus d'argent et du respect! Maintenant». Ils pourraient alors, par exemple, prendre une pause déjeuner prolongée ou se joindre à différentes actions prévues dans ce cadre. Des milliers de femmes et d'hommes solidaires protesteront à cette occasion dans toute la Suisse pour l'égalité des droits et des chances. «Dans l'hôtellerie-restauration, le personnel est en majorité féminin. C'est une des raisons pour lesquelles le travail est moins valorisé par notre société.» ■

POING LEVÉ

LA HAINE N'A PAS D'ÂGE

Par Manon Todesco

Selon une étude menée au niveau européen, 28% des sondés en Suisse ont rapporté des cas de stigmatisation envers les seniors. Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'âgisme, à savoir toute discrimination liée à l'âge, est plus courante que le sexisme (22%) et le racisme (12%). Le processus est le même, à savoir mettre un groupe social – ici les personnes âgées – dans un seul et même panier et lui coller une série de préjugés et de stéréotypes rabaissants et humiliants. Mais le plus choquant, c'est justement que ça ne choque pas, comme l'explique Delphine Roulet Schwab, spécialiste en gérontologie, dans la *Tribune de Genève.* Selon elle, l'âgisme est socialement mieux accepté. «On traite les personnes âgées de façon différente sans forcément s'en rendre compte. Dire que toutes les personnes âgées sont dangereuses sur la route, par exemple, ou qu'elles sont réfractaires à la technologie. Penser qu'il est normal d'être triste ou d'avoir mal quand on est vieux. Toutes ces idées sont parfois intégrées par les seniors eux-mêmes et certains pensent qu'"à leur âge", ils ne sont plus capables d'utiliser un smartphone.»

Les discriminations dont sont victimes les aînés sont multiples. D'abord dans le cadre du travail, où il n'est pas rare de voir les travailleurs âgés virés comme des malpropres à quelques années de la retraite, sous couvert de productivité diminuée. Ce ne sont pas les travailleurs de la construction en Suisse ou encore le personnel de vente qui diront le contraire… sans oublier les difficultés à retrouver du boulot une fois de retour sur le marché de l'emploi! Ce n'est guère mieux dans le milieu des soins, par exemple quand un traitement n'est plus remboursé à partir d'un certain âge, ou au niveau de la prise en charge. «Les médecins ne vont pas réagir de la même façon si un enfant arrive couvert de bleus aux urgences ou si c'est une personne âgée», souligne Delphine Roulet Schwab. On ne parle même pas de la maltraitance physique, subie par 20% d'entre elles, dans les EMS mais également à la maison, qui cache aussi une violence plus ordinaire à travers les humiliations du quotidien ou encore à l'infantilisation.

Si on en est arrivé là, c'est à cause du peu de valeur que l'on accorde aux anciens, de comportements et de réflexions devenus banals. Pour y remédier, une campagne nationale de sensibilisation contre l'âgisme a été lancée par l'Institut et Haute Ecole de la santé La Source et par l'Institut d'éthique biomédicale de l'Université de Bâle, avec le soutien financier du Fonds national. Dans ce cadre, huit courts métrages extrêmement touchants – mais aussi drôles – sur le thème du vieillissement, des relations intergénérationnelles et des risques de stigmatisation ou de maltraitance ont été réalisés et seront diffusés gratuitement dans toute la Suisse*. Pour que le respect et l'égalité reprennent le dessus. Pour que notre regard change sur la vieillesse. ■

*ecolelasource.ch/vieux-alt/

APPEL

Notre NON à la version actuelle de l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE est un...

OUI à une Europe sociale, à la libre circulation des personnes, à des droits forts pour l'ensemble des salarié-e-s!

La libre circulation des personnes et les droits des salarié-e-s vont de pair
La liberté, l'égalité et la sécurité sociale dépendent les unes des autres. C'est pourquoi le principe d'«un salaire égal pour un travail égal au même endroit» doit être respecté. La libre circulation des personnes avec l'UE est indissociable de solides mesures d'accompagnement. Ensemble, elles représentent un grand progrès social pour la Suisse.

Les droits doivent être appliqués
Des principes tels que le «salaire égal» ne valent que s'ils sont appliqués dans la pratique. Il existe à cet égard de grandes lacunes au niveau européen. La faible directive d'exécution de l'UE sur la mise en œuvre du principe d'égalité salariale est régulièrement interprétée en défaveur des salarié-e-s par la Cour de justice de l'UE.

Les contrôles des salaires ont un effet préventif
Chaque pays doit veiller à ce que le principe d'égalité salariale soit appliqué en fonction de sa situation particulière. En Suisse, il existe pour cela les mesures d'accompagnement. Bien qu'elles ne soient pas parfaites, la Confédération européenne des syndicats les considère comme exemplaires. De bonnes conventions collectives de travail, davantage de salaires minimums obligatoires et des contrôles dans 45 000 entreprises chaque année déploient leurs effets: près d'un quart des entreprises contrôlées doivent corriger des salaires trop bas. Les mesures d'accompagnement ont donc permis de restreindre le dumping salarial et d'éviter un effondrement des bas salaires.

Sans mesures d'accompagnement efficaces, tous les salaires sont en danger
Les entreprises qui détachent du personnel et les indépendant-e-s doivent également être suffisamment contrôlé-e-s. Les salarié-e-s engagé-e-s pour des missions de courte durée dans des branches à risque sont particulièrement vulnérables, car il arrive souvent qu'ils ou elles ne soient pas rémunéré-e-s aux tarifs suisses. Les entreprises indigènes et étrangères pratiquant le dumping salarial en profitent, les employeurs honnêtes sont désavantagés. Sans mesures d'accompagnement efficaces, toute la structure des salaires serait remise en cause, avec des conséquences imprévisibles pour l'ensemble des salarié-e-s en Suisse.

Le projet d'accord dégrade la protection des salaires
Même pour la Commission européenne, il était clair jusqu'à présent que le niveau des salaires élevé en Suisse devait faire l'objet d'une protection particulière. Cependant, l'accord-cadre dans sa forme actuelle donne avant tout la priorité à «l'accès au marché» et aux intérêts des entreprises employant de la main-d'œuvre détachée. Concrètement, cela signifie que:

- le nombre de contrôles risque d'être massivement réduit, en particulier pour ce qui est du détachement et de l'indépendance fictive;
- la réduction du délai d'annonce rendra les contrôles plus difficiles;
- les cautions, et avec elles la possibilité de prononcer des amendes dissuasives à l'encontre de la plupart des entreprises en infraction, ne seront plus autorisées;
- les interdictions d'offrir des prestations en Suisse ainsi que les sanctions prononcées par les organes de contrôle paritaires seront limitées.

Les contrats et les contrôles relevant du partenariat social sont en jeu
A l'avenir, le catalogue de mesures de la directive d'exécution de l'UE déterminerait quelles mesures d'accompagnement pourraient être édictées par la Suisse ou non. Dès lors, il ne serait plus possible d'introduire de nouvelles mesures de protection, quand bien même la sous-enchère salariale s'aggraverait. Les différends d'interprétation seraient tranchés par la Cour européenne de justice, ou tout du moins en référence à cette dernière. C'est donc l'ensemble du système éprouvé de contrats et de contrôles par les partenaires sociaux qui serait remis en question.

La régulation des aides d'Etat menace le service public
Enfin, l'accord prévoit une régulation des aides d'Etat qui prendrait le pas sur les décisions démocratiques dans le cadre de futurs accords bilatéraux. Elle pourrait imposer des privatisations dans le service public ou affaiblir des institutions paritaires ou tripartites dans le domaine de la formation professionnelle ou de la protection de la santé.

Des salarié-e-s avec des droits forts pour une Suisse ouverte dans une Europe sociale
L'ouverture du marché du travail européen ne doit pas donner libre cours aux entreprises d'exploiter la main-d'œuvre provenant des pays à faibles salaires et de baisser les rémunérations. Des droits forts et égaux pour les salarié-e-s sont à même de contrecarrer cela. Ceux qui ne le prennent pas en compte font le terreau de la xénophobie, de la discrimination et du nationalisme. Des pays comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne en font aujourd'hui l'amère expérience. Nous n'en voulons pas. Nous sommes en faveur d'une protection forte des salaires et des conditions de travail, et contre toute discrimination, afin de préserver la libre circulation des personnes. La campagne qui se prépare contre l'initiative de l'UDC sur la suppression de la libre circulation des personnes, qui met en jeu l'ensemble des relations avec l'UE, ne pourra pas être gagnée si la protection des salaires en Suisse est affaiblie au travers de l'UE.

La Suisse et l'UE méritent un meilleur accord-cadre
Pour ces raisons, les soussigné-e-s rejettent le projet d'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'UE dans sa forme actuelle. Il doit être renégocié. ■

PREMIÈRES ET PREMIERS SIGNATAIRES:
Alexandre Afonso, professeur assistant, Institute of Public Administration, Université de Leiden, Pays-Bas, **Vania Alleva**, présidente du syndicat Unia et vice-présidente de l'USS, **Fabienne Amlinger**, historienne, chercheuse et chargée de cours, Université de Berne, **Remus Gabriel Anghel**, sociologue, Romanian Institute for Research on National Minorities and Babeș-Bolyai University, Cluj, Roumanie, **Ingrid Artus**, professeure, Friedrich Alexander Universität, Erlangen-Nürnberg, **Hans Bänziger**, membre de la commission du personnel de Huber & Suhner AG, **Michel Béguelin**, ancien conseiller aux Etats, ancien vice-président SEV, **Frank Behrendt**, membre de la commission du personnel de Wander AG, **Christian Berlemont**, délégué Unia chez Coop, **Maria Bernasconi**, ancienne secrétaire générale de l'Association du personnel de la Confédération (ACP) et ancienne conseillère nationale, **Mario Bertana**, président de l'assemblée des délégué-e-s d'Unia, **Elodie Béthoux**, maîtresse de conférences en sociologie, Ecole normale supérieure Paris-Saclay, **Rahel Beyeler**, avocate, **Andreas Bieler**, professeur d'économie politique, University of Nottingham, **Marco Blaser**, ancien directeur de la Radio télévision Suisse italienne, **Peter Bodenmann**, hôtelier et ancien président du PSS, **Valérie Boillat**, responsable de formation, Institut de formation Movendo, **Silvio Bologna**, chercheur en droit du travail, Université de Palerme, **Nino Bonansegna-Bürki**, président de la commission du personnel Mondelez SA, **Hauke Brunkhorst**, professeur de sociologie, Université de Flensburg, **Christiane Brunner**, membre fondatrice du Mouvement de libération des femmes (MLF), ancienne membre du Conseil des Etats, ancienne présidente du PSS et ancienne coprésidente de l'USS, **Thomas Burgener**, avocat, ancien conseiller national, ancien conseiller d'Etat valaisan, **Micheline Calmy-Rey**, ancienne conseillère fédérale cheffe du Département fédéral des affaires étrangères, **Alex Capus**, écrivain, **Sandro Cattacin**, professeur de sociologie, Université de Genève, **Franco Cavalli**, oncologue et ancien conseiller national, **Benoit Challand**, sociologue, The New School, New York City, **Michel Charrat**, président du Groupement transfrontalier européen, **Luca Cirigliano**, juge de district, Niederlenz, **Linda Clarke**, professeure à la Westminster Business School, Université de Westminster, Londres, **Andreas Clavadetscher**, avocat, juge administratif auxiliaire, **Benoît Constantin**, représentant d'Unia chez Constellium SA, **Colin Crouch**, professeur émérite, Université de Warwick et membre scientifique externe de l'Institut Max-Planck pour l'étude des sociétés à Cologne, **Gilbert D'Alessandro**, chauffeur de bus et membre du comité du SEV, **Rudy De Leeuw**, président de la Confédération européenne des syndicats, **Donatella Della Porta**, professeure de sciences politiques et doyenne du Département de sciences politiques et sociales de l'Ecole normale supérieure de Florence, **Claude Didry**, sociologue, directeur de recherche au CNRS, Ecole normale supérieure, Paris, **Klaus Dörre**, professeur en sociologie du travail, industrie et économie, Université Friedrich-Schiller, Jena, **Jacques Dubochet**, Prix Nobel de Chimie, **Eric Ducrey**, président du groupe construction d'Unia Fribourg, **Willi Egloff**, avocat, **Roland Erne**, professeur, Chaire Jean Monnet Intégration européenne et relations professionnelles, University College Dublin, **Romain Felli**, historien, chargé de cours, Université de Genève, **Rosita Fibbi**, sociologue, **Mariano Franzin**, président, Istituto di Tutela e Assistenza ai Lavoratori-Unione Italiana del Lavoro, **Marina Frigerio**, psychologue FSP, Berne, **Heidi Frei**, vice-présidente industrie MEM Unia, ABB Suisse AG, **Therese Frösch**, ancienne directrice des finances de la ville de Berne et conseillère nationale, **Heinz Gabathuler**, sociologue et historien, expert pour les conditions de travail, Zurich, **Dan Gallin**, Institut mondial du travail, Genève, **David Gallusser**, Université de Bâle, **Hilmi Gashi**, coprésident Solidarité sans frontières SOSF, **Corinne Gobin**, maîtresse de recherches FNRS, Université libre de Bruxelles, **Christine Goll**, ancienne conseillère nationale, **Greis**, rappeur, **Ruth Gurny**, sociologue, ancienne professeure à la Haute Ecole spécialisée de Zurich, **Christoph Häberli**, avocat, spécialiste FSA en droit du travail, **Claudia Honegger**, professeure émérite de sociologie, Université de Berne, **Anette Hug**, écrivaine, **Stefanie Hürtgen**, chercheuse dans le domaine social et de l'emploi, professeure assistante à l'Université de Salzbourg, **Richard Hyman**, professeur émérite en relations du travail, London School of Economics, **Hans Ulrich Jost**, professeur d'histoire émérite, Université de Lausanne, **Stefan Keller**, historien et journaliste, **Arno Kerst**, président du syndicat SYNA, **Knut Kjeldstadli**, professeur d'histoire, Université d'Oslo, **Carlo Knöpfel**, professeur, Haute Ecole spécialisée de la Suisse du nord-ouest, **René Knüsel**, professeur de sociologie, Université de Lausanne, **Sandra Künzi**, slammeuse, Berne, **Josef Lang**, historien et ancien conseiller national, **Steffen Lehndorff**, chercheur en marché du travail, Institut du travail, Université de Duisburg-Essen, **Matthieu Leimgruber**, professeur extraordinaire d'histoire, Université de Zurich, **Mattia Lento**, journaliste et historien du cinéma, **Ueli Leuenberger**, ancien conseiller national et fondateur de l'Université populaire albanaise de Genève, **Nathan Lillie**, professeur en sciences politiques et sociales, Université de Jyväskylä, Finlande, **André Mach**, professeur associé à l'Université de Lausanne, **Ueli Mäder**, professeur émérite de sociologie, Université de Bâle, **Mascha Madörin**, économiste, chercheuse en économie des soins et régulation du marché mondial, **Gregoire Maillard**, comité syndical Nestlé Waters SA, **Pierre-Yves Maillard**, futur président de l'USS, **Christian Marazzi**, économiste, **Fatima Marconi**, membre de la commission du personnel Cilag AG, **Paul Marginson**, professeur émérite en relations du travail, Université de Warwick, **Joy Matter**, ancienne conseillère municipale de la ville de Berne, **Guglielmo Meardi**, professeur en relations du travail et directeur de l'Unité de recherche en relations du travail, Université de Warwick, **Anne-Catherine Menétrey-Savary**, ancienne conseillère nationale et membre du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES), **Claudio Micheloni**, ancien président de la Fédération des Colonies libres italiennes, **Francesco Micieli**, écrivain, ancien président de l'Association des autrices et auteurs de Suisse, **Josef Mock Bosshard**, avocat, **Aurelian Muntean**, professeur assistant, National School of Political Studies, Bucarest, **Oliver Nachtwey**, professeur de sociologie, Université de Bâle, **Peter Niggli**, expert en développement, **Daniel Oesch**, sociologue, Université de Lausanne, **Danielle Parmentier**, assistante en pharmacie, Genève, **Susanne Pernicka**, professeure de sociologie, Université de Linz, **Jean-Marie Pernot**, politologue, Institut de recherches économiques et sociales, Noisy-le-Grand, **Jonas Pontusson**, professeur au Département de sciences politiques et de relations internationales, Université de Genève, **Katharina Prelicz-Huber**, présidente du SSP, **Valeria Pulignano**, professeure de sociologie, Université catholique de Louvain, **Guillaume Racloz**, charpentier, **Niccolò Raselli**, juriste, **Philip Rathgeb**, politologue, Université de Constance, **Aidan Regan**, professeur assistant, School of Politics and International Relations, University College Dublin, **Udo Rehfeldt**, chercheur associé, Institut de recherches économiques et sociales, Noisy-le-Grand, **Line Rennwald**, chercheuse en sciences politiques, Université de Genève, **Beat Ringger**, secrétaire exécutif, Denknetz, **Florian Rödl**, professeur de droit civique, Université libre de Berlin, **Marianne Rychner**, sociologue et professeure de haute école, **Devi Sacchetto**, professeur de sociologie, Université de Padoue, **Samir**, réalisateur, **Diego Scacchi**, avocat, ancien maire de Locarno, **Cyril Schäublin**, réalisateur, Zurich, **Werner Schweizer**, réalisateur et producteur, **Wolfgang Schroeder**, professeur, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, Demokratie und Demokratisierung, Université de Kassel, **Franz Schultheis**, professeur principal de sociologie, Université de Friedrichshafen, **Simon Schulz**, président de la branche Unia des brasseries, Heineken AG, **Hans-Ruedi Schürch**, conducteur de locomotive, membre du comité du SEV, **Martin Seeleib-Kaiser**, professeur de politiques publiques comparées, Université de Tübingen, **Xhafer Sejdiu**, président du groupe de la construction d'Unia Zurich-Schaffhouse, **Marc Spescha**, avocat et chargé de cours en droit de la migration, **Sabina Stan**, professeure adjointe de sociologie et d'anthropologie sociale, Université de Dublin, **Nino Stuber**, membre de la commission du personnel de Stadler Rail Group, **Kaspar Surber**, historien et journaliste, **Jean-Pierre Tabin**, Lausanne, **Laurent Taskin**, professeur, Ecole de management de Louvain, **Fabio Telatin**, peintre en bâtiment, président de la conférence professionnelle Unia des plâtriers-peintres, **Goran Trujic**, président de la représentation du personnel, CCT Novartis, Stein, **Giorgio Tuti**, président du syndicat SEV et vice-président de l'USS, **Nelly Valsangiacomo**, professeure d'histoire, Université de Lausanne, **Gabriel Troc**, professeur adjoint, Babeș Universitéolyai Cluj-Napoca, Roumanie, **Miranda Ulens**, secrétaire générale de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), **Nicolas Verdan**, écrivain, **Luca Visentini**, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, **Hansi Voigt**, fondateur de la plateforme d'information Watson et consultant en management, **Eric Voruz**, ancien conseiller national, ancien secrétaire syndical Unia/FTMH, **Stina Werenfels**, cinéaste, **Angela Wigger**, professeure associée, Global Political Economy, Radboud University Nijmegen, Pays-Bas, **Jean Ziegler**, sociologue, auteur et vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, **Patrick Ziltener**, profeseur, Université de Zurich/Saint-Gall, **Ludwig Zurbriggen**, Dr ès sciences politiques, professeur à la Haute Ecole de Lucerne.

COMITÉ « PROTÉGEONS LES SALAIRES, PAS LES FRONTIÈRES », CASE POSTALE 272, 3000 BERNE 15

Signez l'appel: www.protegeons-les-salaires-pas-les-frontieres.ch

«ON VIENT TRAVAILLER LA BOULE AU VENTRE»

Huit employées actives dans l'immobilier à Genève ont dénoncé leur directeur pour harcèlement sexuel et moral. S'il est toujours en place, l'OCIRT suit l'affaire de près. Témoignage

NEIL LABRADOR/PHOTO PRÉTEXTE

Dans un courrier adressé aux administrateurs de l'entreprise, des employées ont fait état de gestes et propos déplacés imputés au directeur.

Textes Manon Todesco

Des bises sur le coin des lèvres, des mains baladeuses, des regards déstabilisants, des SMS déplacés et des réflexions intimes qui dépassent l'entendement, le tout ponctué de colères extrêmement violentes et d'humiliations en public, voici ce que ferait endurer le directeur d'une grande société genevoise active dans l'immobilier à ses collaboratrices. A bout, huit d'entre elles ont décidé d'interpeller ses administrateurs en décembre dernier, dans un courrier accompagné de 13 pages de témoignages, afin de leur faire part du «calvaire» qu'elles vivraient au quotidien. Le but de leur démarche est clair: demander le départ immédiat de cet individu qui serait allé «trop loin, trop longtemps et contre trop de personnes».

Aujourd'hui, le directeur de la société en question est toujours en place. Il n'a plus de contact direct avec les salariées concernées mais n'a pas été inquiété. L'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT), sollicité sur ce cas, compte bien suivre cette affaire de près.

GRAVES ACCUSATIONS

Pour y voir plus clair, *L'Evénement syndical* a rencontré l'une des signataires, Camille*, qui a souhaité conserver l'anonymat. «Déjà, il faut savoir qu'il y a un gros *turn-over:* l'entreprise a huit ans, et la plus ancienne collaboratrice a tenu deux ans… En fin d'année dernière, la situation est devenue tellement intenable qu'on ne pouvait plus ne rien faire, il fallait agir. Les accès de colère de notre directeur étaient de plus en plus violents, il nous hurlait dessus, nous donnait des délais de plus en plus courts: chaque jour, on était plusieurs à ressortir en pleurs de son bureau. Cela a déclenché chez nous des insomnies, des angoisses, du psoriasis et, chaque matin, on avait la boule au ventre avant d'aller au travail.»

La liste des griefs contre ce directeur est longue comme le bras. Les anecdotes, plus ahurissantes les unes que les autres. Selon les témoignages écrits, la question de la bise matinale serait récurrente: au coin des lèvres, mains sur les hanches ou caresses dans le dos. Une corvée dont, notent-elles, elles essaient de s'exempter en simulant des maladies ou des boutons de fièvre. Ce à quoi il aurait rétorqué: «Ici on ne fait pas la grève des bisous.» Mais aussi cette scène où il aurait dit à une collaboratrice qu'elle avait quelque chose de coquin dans le regard. Qualifié de «malsain» et de «pervers», l'homme est accusé de gestes encore beaucoup plus graves. Toujours selon cette même source, il y a cette employée qu'il aurait embrassée sur les lèvres au lieu de lui faire la bise; la même à qui, lors d'un déplacement professionnel, il aurait envoyé un message en lui disant que la porte de sa chambre d'hôtel était ouverte; une main passée sur la cuisse sous la jupe selon une autre ou encore un téléphone prétendument glissé expressément sous les fesses d'une dernière qui l'accompagnait en voiture.

SENTIMENT D'IMPUISSANCE

«Il règne par la peur, reprend Camille. Au moins une fois par semaine, à la moindre contrariété, il nous menace de licenciement. Et il nous rappelle toujours qu'il est intouchable: le pire dans l'histoire, c'est que c'est vrai!» Depuis début janvier, certaines employées se seraient vues écarter des projets et de leurs tâches habituelles, dans l'impuissance totale. Sans oublier nombre de cadres et de collègues qui leur auraient tourné le dos. «C'est très humiliant, mais certaines d'entre nous n'ont pas envie de capituler, ils sont allés trop loin. Nous adorons notre travail mais nous l'exerçons en enfer… c'est pourquoi déjà trois collaboratrices ont décidé de démissionner et deux sont en arrêt maladie depuis plusieurs semaines.»

A la suite de l'envoi de cette lettre, la société a commandé un audit. «Nous avons tous été entendus, mais nous ne pouvons pas accéder au rapport, qui est confidentiel…» De l'esbroufe, selon Camille. L'OCIRT a également été mis sur le coup. L'entreprise avait jusqu'au 31 mars pour fournir les documents demandés. Selon nos informations, l'OCIRT devrait suivre de près le dossier pendant plusieurs années.

ALLER PLUS LOIN

Quatre mois plus tard, les auteures de la lettre sont mitigées. «C'était un cri de désespoir, on ne pensait pas pouvoir tomber plus bas, mais aujourd'hui on se rend compte que si, car aucune mesure n'a été prise. On ne regrette rien, mais si on s'arrête là, on se sera ruiné la santé et on aura perdu nos emplois pour rien», souligne Camille, persuadée que les dernières en poste seront prochainement licenciées. «Foutues pour foutues, nous n'avons plus grand-chose à perdre…» La tentation de porter l'affaire devant les tribunaux est grande. «Tout cela doit servir à quelque chose, nous devons amener un changement pour celles qui nous succéderont.» ■

*Prénom d'emprunt.

EN SAVOIR PLUS SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL EN SUISSE

Le harcèlement sexuel existe dans notre pays, c'est indéniable, mais impossible de dresser un état des lieux précis aujourd'hui, les derniers chiffres disponibles à ce sujet datant de plus de dix ans.

Mais la donne devrait changer. En effet, la majorité du Conseil national a décidé de soutenir le postulat du socialiste Mathias Reynard, qui demandait en septembre 2018 d'en savoir plus sur l'ampleur de ce phénomène. Une nouvelle dont se réjouit Travail Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs, qui estime que le Conseil national est «à la hauteur de la tâche que le peuple lui a confiée». A noter qu'en France et au Canada, des études récentes ont confirmé qu'un tiers des femmes subissent du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. ■

FAITES-VOUS CONSEILLER!

Vous vivez une situation de harcèlement sexuel et/ou moral et ne savez pas quoi faire? Faites vous conseiller par un syndicat. «Il faut étudier chaque cas, voir ce qui est possible de faire et jusqu'où la victime est prête à aller, explique Audrey Schmid, secrétaire syndicale chez Unia. Tout va dépendre du degré de gravité des faits, des preuves à disposition et des témoins éventuels.» En cas de harcèlement, on peut intervenir sur le volet pénal, contre le harceleur, ou sur le volet civil, contre l'employeur. De même, on peut intenter des procédures individuelles, ou encore des droits d'action collective, comme le prévoit la Loi sur l'égalité. «Quoi qu'il arrive, nous agissons sur mandat, uniquement avec l'accord de la victime.» ■

Soutien populaire au Collège musical de La Chaux-de-Fonds

Une pétition a été lancée pour sauver cette institution menacée par le déficit de la ville

Jérôme Béguin

Dans le canton de Neuchâtel, l'enseignement de la musique reste dans le collimateur des autorités politiques. Après la Haute Ecole de musique de Neuchâtel et la Musique scolaire du Locle, c'est au tour du Collège musical de La Chaux-de-Fonds de se retrouver menacé. Fondée en 1924, cette institution culturelle de la Métropole horlogère pourrait être absorbée par le Conservatoire de musique neuchâtelois rattaché au Département de l'éducation et de la famille du canton. Des discussions ont été ouvertes entre la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti et le conseiller communal chaux-de-fonnier Théo Bregnard.

THIERRY PORCHET

Sur la touche… Des musiciens et anciens élèves se mobilisent pour sauver le Collège musical.

Le Collège musical, c'est un budget de l'ordre d'un million alimenté par une subvention communale de 625 000 francs. Or, la ville, qui accuse un sérieux déficit à la suite de réformes fiscales cantonales, cherche à trouver des pistes d'économies et comme l'enseignement de la musique est du ressort de l'Etat…

«La ville de La Chaux-de-Fonds veut économiser sur le dos de la musique en remettant le Collège musical à l'Etat. L'Etat dit clairement qu'il ne peut pas reprendre les 400 élèves et les 24 professeurs», dénonce une pétition lancée par Ariane Haering, ancienne élève de l'école et pianiste de niveau international. Le texte, qui sera déposé la semaine prochaine, demande le maintien de la subvention communale. En trois semaines, plus de 5000 personnes l'ont déjà signée en ligne.

NE PAS VENDRE SES RICHESSES

Parmi les soutiens de cette démarche, nombreux sont les musiciens et anciens élèves. Mais pas seulement. Formé sur les bancs du Conservatoire, Nicolas Farine, chef d'orchestre et responsable du secteur classique de la Haute Ecole vaudoise de musique, estime qu'économiser sur l'enseignement musical, «c'est transformer La Chaux-de-Fonds de sorte qu'elle n'aura plus les ressources pour rebondir quand la conjoncture sera meilleure. Quand les finances sont serrées, il faut faire des économies, mais ne surtout pas vendre ses richesses. La musique en est une des plus fortes pour cette ville.»

Administrateur de *L'Evénement syndical,* Nicolas Jacot a, lui, fait ses gammes au Collège musical. «L'enseignement était de qualité, les enseignants étaient quasiment les mêmes qu'au Conservatoire, se souvient ce Chaux-de-Fonnier. Face à un Conservatoire jugé élitiste, le Collège musical a un côté populaire, dans le bon sens du terme. Les cours, qui sont donnés dans les locaux des écoles, sont accessibles à tous grâce à des tarifs peu élevés et indexés sur le revenu des parents.»

Contacté, Théo Bregnard juge «positif» ce soutien populaire au Collège musical, mais «excessif» le ton de la pétition. «On se bat pour défendre l'aspect culturel de cette ville», assure l'élu popiste en charge de la Culture. Selon lui, la responsabilité des autorités communales est justement de «trouver des solutions afin de maintenir un enseignement de qualité». «La question est de savoir sous quelle forme se poursuivra cet enseignement. Le législatif devra se positionner.»

En attendant de connaître son sort, le Collège musical fête ses 95 ans avec de nombreux événements à l'affiche. ■

Pour signer la pétition:
change.org/p/vive-le-cm

Programme des 95 ans du Collège musical:
collegemusical.ch

OIT: DES PERSPECTIVES POUR SORTIR DE LA GUERRE SOCIALE MONDIALE!

A l'occasion du centième anniversaire de l'Organisation internationale du travail, Movendo et l'Union syndicale suisse organisent, le 25 juin à Berne, une journée d'étude sur cette institution

Valérie Boillat / Movendo

L'Organisation internationale du travail (OIT), dont le siège administratif se trouve à Genève, fête cette année ses 100 ans. Cette organisation a connu bien des aléas mais reste un pilier et le seul organisme tripartite du système onusien, c'est-à-dire que les travailleurs y ont une voix à part entière, aux côtés des Etats et des employeurs. Comme le rappelle Bernard Thibault dans un ouvrage au titre choc *La troisième guerre mondiale est sociale,* paru en 2016, l'OIT peut et doit redevenir un réel levier pour faire progresser les droits sociaux partout dans le monde. Et l'auteur sait de quoi il parle. En effet, ancien secrétaire général de la Confédération générale du travail, il siège aujourd'hui au Conseil d'administration de l'OIT.

Le 25 juin prochain, Movendo et l'Union syndicale suisse (USS) organisent une journée d'étude à Berne sur l'OIT, son histoire, ses succès et ses perspectives. Parmi les intervenants, Anna Biondi, vice-directrice de l'OIT/ACTRAV, Eva Maria Belser, professeure de droit constitutionnel, Bernard Thibault et de nombreux syndicalistes et personnes engagées dans la société civile. Les représentants du gouvernement et des employeurs à l'OIT seront également présents pour un podium de discussion avec le délégué des travailleurs, Luca Cirigliano de l'USS.

Un programme riche pour en apprendre davantage sur l'institution, mais également pour esquisser des pistes concrètes pour l'avenir. Rappelons en effet que l'OIT fut fondée en 1919, sous l'égide du Traité de Versailles qui mettait fin à la Première Guerre mondiale, et que, dans le Préambule de sa Constitution, on pouvait lire notamment: «Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale» et «Attendu aussi que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays».[1]

En 1919 prévalait déjà l'idée de l'interdépendance des nations. En 2019, le progrès social est indissociable de l'internationalisme. L'histoire ici nous sert de belle boussole. ■

Journée d'étude «100 ans de l'Organisation internationale du travail, histoire à succès pour les travailleurs», mardi 25 juin à Berne. Détails et inscriptions sur movendo.ch, 021 310 48 70 ou info@movendo.ch

Les membres des syndicats peuvent participer gratuitement à cette journée d'étude, tout en conservant leur droit annuel de participation sans frais aux cours Movendo.

[1]https://ilo.org/global/about-the-ilo/history/lang--fr/index.htm

Parascolaire: accord trouvé

Après des mois de tensions, un accord a été conclu sur l'accueil des élèves vaudois. Les négociations entamées en décembre 2018 entre l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP) et le Collectif parascolaire (professionnels de l'accueil de l'enfance, SSP, lieux d'accueil pour écoliers, enseignants et parents) ont abouti la semaine dernière. Un «cadre acceptable», selon les mots du communiqué commun, qui permet d'améliorer les propositions de l'EIAP décriées l'automne dernier par le Collectif. Pour mémoire, le 13 novembre 2018, le personnel vaudois du parascolaire, Avenir social Vaud et le Syndicat des services publics avaient organisé une grève suivie d'une manifestation historique réunissant plus de 8000 personnes à Lausanne contre le nouveau cadre de référence prévoyant davantage d'enfants par éducateur, et moins de personnel formé. Le 3 décembre, une nouvelle mobilisation avait eu lieu partout dans le canton. Quelques jours plus tard, les négociations étaient enfin ouvertes. L'accord conclu entrera en vigueur le 1er août prochain.

Bonne nouvelle: les élèves de 3P et de 4P (les 6 à 8 ans) seront au nombre de 12 pour un professionnel, au lieu de 15 comme le souhaitait l'EIAP dans sa première mouture. Autre point positif pour le Collectif parascolaire: l'augmentation du personnel formé qui devra représenté au minimum 50% de l'encadrement, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Par contre, les 5P et les 6P passeront de 12 à 15. Le taux d'encadrement est aussi revu à la baisse pour les 7P et les 8P qui pourront être 18, au lieu de 15 actuellement, pour un professionnel. Mais l'EIAP en proposait 20. Ce nouveau cadre sera évalué d'ici à deux ans. ■ **AA**

NEIL LABRADOR/ARCHIVES

Mobilisation payante. Quelque 8000 personnes avaient manifesté le 13 novembre dernier contre le démantèlement des conditions d'accueil des écoliers vaudois.

BRÈVE

FRIBOURG: LE RÉFÉRENDUM CONTRE LA RÉFORME FISCALE CARTONNE

Les Fribourgeois seront certainement amenés à se prononcer le 30 juin prochain sur le volet local de la réforme fiscale des entreprises. Jeudi dernier, la coalition référendaire emmenée par l'association Attac et réunissant les syndicats, Solidarités, les Verts et des sections socialistes a déposé pas moins de 7096 signatures à la chancellerie cantonale, alors que 6000 paraphes sont nécessaires. Une prouesse, sachant qu'un tiers du délai référendaire de trois mois avait été perdu en tergiversations sur l'opportunité de demander le référendum, mais aussi le signe que la population n'est pas d'accord de donner un blanc-seing à la majorité de droite. Celle-ci veut baisser massivement le taux d'imposition cantonale du bénéfice des entreprises suisses de 19,86 à 13,72%, provoquant un trou de 120 millions de francs dès 2030 à la charge des collectivités publiques. ■ **JB**

COURRIERS

NON À L'ACCORD-CADRE, POINT FINAL!

Quelle n'a pas été ma stupéfaction lorsque j'ai lu dans l'édition numéro 12 de *L'Evénement syndical,* que Vania Alleva (présidente d'Unia) ainsi que Pierre-Yves Maillard (futur président de l'Union syndicale suisse - USS) étaient signataires de l'appel citoyen «Notre Non à la version actuelle de l'accord-cadre entre la Suisse et l'UE est un Oui à une Europe sociale, à la libre-circulation des personnes et à des droits forts pour l'ensemble des salariés!» Quel mandat avaient-ils auprès des travailleurs pour appuyer cet appel demandant une renégociation de l'accord-cadre? L'USS, par la voix de son président, Paul Rechsteiner, a refusé de participer à la table de négociation avec le Conseil fédéral par rapport à l'accord institutionnel. Par ailleurs, la région Unia Vaud avait voté une résolution soutenant cette position juste. Nous ne pouvons accepter ce revirement. L'accord-cadre n'est pas négociable, il doit être refusé. Nous ne pouvons accepter une diminution des mesures d'accompagnement visant à baisser les salaires et affaiblir les conditions de travail! Car ce qui est en jeu, dans les prémisses d'une renégociation, c'est l'affaiblissement des mesures d'accompagnement. Assouplissement de la règle dite des huit jours lors du détachement de travailleurs – délai d'annonce nécessaire à l'organisation de vérifications –, affaiblissement du système de cautions et de surveillance des (faux) indépendants, réductions des contrôles, menaces majeures sur les Conventions collectives de travail…

J'invite tous les camarades à débattre, dans toutes les instances syndicales auxquelles ils participent, par rapport à l'attaque massive contre les travailleurs que constitue l'accord-cadre et à prendre position ou, plutôt, à réaffirmer notre position syndicale:

Travail égal pour salaires et conditions de travail égaux pour tous les travailleurs!

Le manifeste de la CGAS va dans ce sens, il appelle à un refus de l'accord-cadre.

Je soutiens ce manifeste mais je condamne l'appel citoyen qui est déjà un fléchissement en direction du Conseil fédéral et de l'UE. ■

Mickaël Béday, militant Unia Vallée de Joux

AU-DELÀ DE LA RESPONSABILITÉ DE NOS ASSURÉS…

Ces derniers temps, le lobby des assurances santé présent aux Chambres fédérales a encore frappé.

Cette fois-ci, ils ont fait encore plus fort que d'habitude. En effet, cela ne suffit plus d'augmenter, chaque automne, les primes maladie de manière plus forte que les coûts de la santé en Suisse.

Nouvelle trouvaille des caisses maladie finalement écartée par le Conseil national: s'attaquer aux franchises, avec pour argument massue, de responsabiliser les citoyens patients au sujet des coûts qu'ils engendrent. Comme si ces derniers faisaient exprès de mettre l'assurance maladie à contribution.

C'est une façon perverse de culpabiliser les patients. Cette manière d'agir met en péril la notion de santé voulue par la LAMal.

D'ailleurs, la solidarité doit être considérée comme une chose noble, faisant partie de notre humanité.

A propos de responsabilité, pourquoi ne parle-t-on pas de celle des assurances santé en matière de gestion des coûts qu'elles génèrent? Cela est masqué par le peu de transparence dont elles font preuve à l'égard du public.

Pourquoi les citoyens contributeurs n'ont-ils pas de pouvoir de contestation en matière de coûts de la santé? Nous sommes tout de même dans une démocratie!

Il est grand temps que les citoyens de ce pays se posent la question de l'utilité d'une caisse maladie publique et unique. Cela, malgré les échecs en votation populaire. Car l'assurance santé ne doit pas devenir une vaste entreprise de spoliation du bien commun.

Faire croire qu'il n'y a pas d'autres alternatives possibles au système actuel n'est que pure forfaiture. Car, dans une démocratie, il doit toujours être possible de changer les choses. ■ **Thierry Cortat, membre d'Unia Transjurane**

AGENDA UNIA

FRIBOURG

PERMANENCES ANNULÉES

Pour la période d'avril à juin, les permanences syndicales suivantes sont annulées:

Samedi 13 avril (assemblée des délégués): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.

Jeudi 18 avril (Jeudi saint): annulation de la permanence à Fribourg.

Samedi 20 avril (Samedi saint): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.

Mercredi 1er mai (1er Mai): annulation des permanences à Fribourg, à Bulle et à Estavayer-le-Lac. Rejoignez la manifestation du 1er Mai qui aura lieu l'après-midi sur la place Python à Fribourg!

Mercredi 8 mai (organisation interne): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.

Mercredi 29 mai (veille de l'Ascension): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle

Jeudi 30 mai (Ascension): annulation de la permanence à Fribourg.

Mercredi 19 juin (veille de la Fête-Dieu): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.

Jeudi 20 juin (Fête-Dieu): annulation de la permanence à Fribourg.

GENÈVE

PERMANENCE PAPYRUS

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.

La permanence a lieu au syndicat.

NEUCHÂTEL

CAISSE DE CHÔMAGE

Invitation à une information sur l'assurance chômage dans les locaux d'Unia:

La Chaux-de-Fonds: le jeudi 18 avril à 16h.

Neuchâtel: le mardi 16 avril à 16h.

TRANSJURANE

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Permanence administrative:
de 10h à 12h du lundi au vendredi, de 15h à 18h les lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Permanence syndicale:
de 15h à 18h les lundi, mercredi et jeudi.

Le Locle

Ouverture du bureau:
lundi 9h30 à 12h, mardi et jeudi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.

Permanence téléphonique:
lundi et mercredi 8h à 12h, mardi et jeudi 8h à 12h et 14h à 17h30.

Fleurier

Ouverture du bureau:
lundi, jeudi et vendredi 9h30 à 12h, mardi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.

Permanence téléphonique:
lundi, jeudi et vendredi 8h à 12h, mardi 8h à 12h et 15h à 17h30.

TRANSJURANE

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h. Vendredi de 9h à 12h (administration uniquement).

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h. Jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).

Moutier: lundi de 14h30 à 18h.

St-Imier: lundi de 14h30 à 18h. Jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).

Permanence téléphonique: du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h au 0848 421 600.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Tavannes: lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Moutier: lundi de 14h30 à 18h.

St-Imier: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Permanence téléphonique: tous les matins de 9h à 12h au 0848 421 600.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

11 avril - Après-midi jeux et rencontres à 14h. Bocciodrome de Corgémont. Org. groupe Jura bernois.

22 mai - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Moutier. Org. région.

16 mai - Siky Ranch. Crémines. Org. groupe Jura bernois.

7 juin - Journée pétanque. Delémont. Org. région.

20 juin - Pique-nique. Lieu à définir. Org. groupe Jura bernois.

13 juin - Comité romand. Lausanne. Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.

4 septembre - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Porrentruy. Org. région.

12 septembre - Sortie annuelle. Lieu à définir. Org. région.

19 septembre - Dîner friture de sandre. Cabanes des Pêcheurs à Frinvilier. Org. groupe Jura bernois.

10 octobre - Comité romand. Lausanne. Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.

17 octobre - Sortie automnale. A définir. Org. groupe Jura bernois.

13 novembre - Saint-Martin. Restaurant de la Cigogne à Miécourt. Org. Ajoie.

21 novembre - Assemblée du groupe et dîner à 11h. Bocciodrome de Corgémont. Org. groupe Jura bernois.

27 novembre - Comité et assemblée générale des retraités. Restaurant du Jura, Bassecourt. Org. région.

BYE BYE PATRON!

Roland Kessler est le 20 000e maçon à bénéficier de la retraite à 60 ans, après avoir travaillé près de trente ans dans la construction! L'occasion de rappeler l'importance de cet acquis

FRANZISKA SCHEIDEGGER

Si Roland Kessler affirme avoir beaucoup aimé son métier, il est heureux de le quitter en bonne santé. Avant l'introduction de la FAR, seuls 20% des travailleurs parvenaient à l'âge de la retraite à 65 ans en forme.

Manon Todesco

Alors que la nouvelle Convention collective de travail pour la retraite anticipée (CCT RA) dans le secteur principal de la construction entrait en vigueur le 1er avril de ce mois, Roland Kessler était, le même jour, le 20 000e maçon à profiter de la retraite à 60 ans en Suisse. L'occasion pour les partenaires sociaux de se rassembler chez Gilbert Brodard & Fils SA, à La Roche (FR), où le principal intéressé, un passionné de moto, a œuvré 29 ans de sa vie en tant que machiniste et contremaître dans le génie civil. «J'ai beaucoup aimé mon travail, car la construction est un beau métier. Mais ces dernières années, j'ai ressenti que ce travail me pesait de plus en plus physiquement. Je suis encore en bonne santé, mais je ne sais pas si j'aurais pu arriver entier à 65 ans, l'âge légal de la retraite», commente Roland Kessler, qui a reçu pour l'occasion un bouquet de fleurs et un cadeau des partenaires sociaux et de la Fondation FAR, avant de poursuivre. «Le matin, il me faut un peu de temps pour me mettre en route. Je suis content de pouvoir m'arrêter plus tôt, car c'est un travail difficile. Les conditions climatiques, c'est ce qu'il y a de plus pénible, ce qui attaque notre santé: travailler l'hiver dehors, dans le froid, c'est le pire. Cette retraite à 60 ans est la bienvenue!»

FRANZISKA SCHEIDEGGER

En tant que 20 000e le jeune retraité a eu droit aux honneurs...

NÉCESSITÉ DANS CE SECTEUR

Nico Lutz, membre du comité directeur d'Unia en charge de la construction, était présent pour cette occasion symbolique. «Les travailleurs ont mené une grosse bataille l'an passé pour maintenir cet acquis important, et nous sommes là, aujourd'hui, pour montrer que c'est une nécessité dans ce secteur.» En effet, après d'intenses négociations, les entrepreneurs et les syndicats sont parvenus fin 2018 à s'entendre sur des mesures d'assainissement visant à pérenniser la retraite à 60 ans. Alors que la FAR était confrontée à de sérieux défis financiers, son avenir est désormais garanti. L'accord prévoit une légère hausse des cotisations à la charge des employeurs et une réduction des contributions de la Fondation FAR à la prévoyance professionnelle. La nouvelle CCT RA a, depuis, été déclarée de force obligatoire par le Conseil fédéral. Un modèle à succès qui répond à un besoin considérable, car plus de 90% du personnel des chantiers saisit cette possibilité de préretraite depuis son entrée en vigueur en 2003. «Avant cela, seulement 20% d'entre eux arrivaient à travailler jusqu'à 65 ans en restant en bonne santé», souligne le syndicaliste. ■

LA RETRAITE À 60 ANS, COMMENT ÇA MARCHE?

Toute personne ayant travaillé pendant au moins quinze ans dans le secteur principal de la construction, dont les sept dernières sans interruption, peut partir à la retraite à 60 ans. La rente équivaut à près de 75% du dernier salaire. Ceux qui souhaitent travailler volontairement jusqu'à 61 ans ou 62 ans toucheront une rente majorée de 8% ou de 16%. La retraite à 60 ans est financée par une fondation commune des partenaires sociaux, la FAR, à laquelle les employeurs versent 5,5% du salaire et les salariés 2%. ■ **MT**

«LE SEM PRATIQUE LE DUMPING SALARIAL»

Les conseillers juridiques chargés d'épauler des requérants d'asile lors de procédures étendues touchent des montants forfaitaires jugés dérisoires par des associations

Sonya Mermoud

Entre 420 et 455 francs: voilà le montant forfaitaire que verse, pour chaque cas, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) aux bureaux de conseil juridique chargés d'aider des requérants d'asile lors de procédures étendues. Une somme jugée largement insuffisante par le Syndicat des services publics (SSP), section ONG, les Juristes démocrates de Suisse (JDS) et Solidarité sans frontières (SOSF). Dans un communiqué commun, les trois associations estiment que le SEM «pratique activement le dumping salarial». Pour ces dernières, si l'idée d'une représentation juridique gratuite est louable, elles dénoncent l'allocation de sommes qualifiées de dérisoires pour l'exécution de ce mandat. Rappelons que, dans la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'asile entrée en vigueur le 1er mars dernier, les exilés sont accueillis dans des Centres fédéraux d'asile (CFA) et suivent une procédure d'asile accélérée. Pour garantir un examen équitable des requêtes malgré la brièveté des délais induits par cette restructuration, les requérants d'asile ont droit à une aide juridique durant leur séjour dans le CFA. «A cette étape, précise Amanda Ioset secrétaire générale de SOSF, le mandat a été confié en Suisse romande à Caritas qui touche 1900 à 2700 francs par cas. Un montant déjà bas.» Si malgré tout, le dossier ne peut être clos dans les 140 jours prévus à cet effet, le demandeur est attribué à un canton – une issue qui, selon les projections du SEM, va concerner 40% d'entre eux. Ceux-ci ont alors le droit, dans le cadre d'une procédure de première instance déterminante pour la décision, d'être épaulés sans frais par un bureau de conseil juridique habilité par le SEM. Et c'est à ce stade où le bât blesse pour les associations.

PROMESSE NON TENUE

«Seules les procédures d'asile les plus complexes – et qui nécessitent donc plus de temps – seront traitées dans le cadre de la procédure étendue. Sachant qu'en moyenne, une heure de travail d'un juriste coûte entre 150 et 250 francs, les sommes prévues ne suffiront même pas à couvrir trois heures de travail par dossier.» Un constat fondé sur les multiples tâches que doivent effectuer les mandataires, détaillées dans un document du SEM. Et alors que la somme allouée devra aussi couvrir les frais éventuels d'interprète ou encore de déplacement des exilés. Pour le SSP, les JDS et SOSF, cette situation montre que la Confédération n'est pas prête à offrir aux requérants d'asile une représentation juridique gratuite comme elle l'avait promis en contrepartie de l'accélération des procédures. «Les bureaux de conseil juridique seront contraints de chercher d'autres ressources pour financer ce travail, poursuit Amanda Ioset. Nous sommes très inquiets des effets que cette politique de financement aura inévitablement sur les salaires et les conditions de travail des conseillers et des représentants juridiques et aussi sur la qualité des prestations. Ce travail a un prix. Une valeur. Les conditions doivent correspondre à celles de la branche. Un forfait acceptable? 1000 francs par cas au minimum.»

BRÈCHE OUVERTE

Catherine Weber, secrétaire syndicale du SSP-ONG, n'articule pas de montant pour sa part: «Il serait préférable de chiffrer le coût selon les heures nécessaires effectuées. Dans tous les cas, on ne peut faire un travail sérieux à ce prix. Et cette décision met en danger les conditions habituelles dans la branche, y ouvrant une brèche.» Et la syndicaliste d'inviter le SEM à revoir sa copie. Relevons encore que le Centre social protestant (CSP) de Genève a, de son côté, refusé ce mandat pour les mêmes raisons financières. «Nous avons estimé qu'il était impossible selon nos critères éthiques et de qualité de réaliser ce travail avec le forfait prévu. Il nous aurait fallu investir nos propres fonds ou en chercher d'autres», précise Aldo Brina, chargé de l'information sur l'asile au CSP. A noter que l'ONG a exprimé à plusieurs reprises ses critiques sur la réforme de l'asile. Et dénoncé en particulier le fait que les recours contre des décisions négatives en procédure étendue ne soient pas pris en charge... «Le système de protection juridique tel que proposé se déploie dans un rapport de dépendance vis-à-vis du SEM, et il est limité... Servira-t-il uniquement à accélérer les renvois ou va-t-il conduire à plus de protection? Le CSP attend la réponse qu'apporteront les premiers mois de mise en œuvre», relève l'organisation dans un récent communiqué précisant maintenir ses permanences juridiques. ■

LA GRÈVE D'ONET POURRAIT ÊTRE SUSPENDUE

A Genève, une issue au conflit social chez Onet SA se dessine. Chargés de l'entretien des WC publics de la ville de Genève, onze travailleurs de la société sont en grève depuis le 11 février pour protester contre le licenciement d'un collègue et obtenir des améliorations de leurs conditions de travail et d'embauche. La semaine dernière, les autorités de la commune ont décidé de proposer au Conseil municipal un crédit de 120 000 francs «destiné à étoffer la prestation et à permettre ainsi au personnel d'Onet de travailler à plein temps, ce qui leur assurera des salaires décents», selon le communiqué de la ville. Toutefois, pour le syndicat Sit, qui soutient les grévistes, les comptes n'y sont pas. «Nous demandons 158 000 francs, ce qui permettrait de mettre tout le monde à 43 heures», explique Thierry Horner, secrétaire syndical du Sit. La Commission des finances doit se réunir ce mercredi 3 avril pour en débattre et une majorité semble s'être formée en faveur de la revendication du Sit. Parallèlement, les représentants des grévistes ont entamé des discussions avec l'employeur pour établir un protocole d'accord. «La réintégration du travailleur licencié n'est pas négociable, on l'a d'ailleurs inclus dans nos calculs.» Si la commission donne son feu vert et qu'un accord est trouvé avec Onet, les employés ont projeté de suspendre leur grève dès le 4 avril dans l'attente des séances plénières des 16 et 17 avril du législatif communal, qui sera appelé à voter la proposition de crédit. ■ **Jérôme Béguin**

NEIL LABRADOR

Les grévistes se battent pour de meilleures conditions de travail et contre le licenciement d'un collègue.

LE NÉGOCE, ENTRE PETITS FOURS ET CATASTROPHES PLANÉTAIRES

Le contre-forum sur les matières premières a mis en évidence les liens entre privilèges fiscaux en Suisse et dégâts sociaux et environnementaux ailleurs

THIERRY PORCHET

Juliana Benicio, avocate et militante au sein de la Coordination internationale des victimes de Vale SA, est revenue sur les ruptures de barrage au Brésil.

Textes Aline Andrey

La semaine dernière, pour la 8e année consécutive, traders et banquiers se sont réunis au Beau-Rivage Palace à Lausanne, à l'initiative du *Financial Times,* pour parler affaires au cœur du négoce international que représente la Suisse. Deux jours avant le grand raout, un contre-forum était organisé par le Collectif contre la spéculation avec le soutien d'Attac, de la jeunesse socialiste vaudoise, de la Plateforme pour une agriculture durable, du POP Vaud, de Solidarités, de Solifonds, de Survie, de Swissaid, du syndicat des services publics Vaud, d'Unia Vaud, des Verts vaudois. Sébastien Guex, historien et professeur à l'Université de Lausanne, a ouvert les feux de cette journée riche en thèmes abordés et en orateurs de qualité (voir aussi en page 2). Il est revenu sur les conséquences, pour les multinationales basées en Suisse, de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA) sur laquelle le peuple votera le 19 mai prochain.

THIERRY PORCHET

De nombreux spécialistes du négoce et quelque 150 personnes ont participé au 7e contre-forum sur les matières premières à Lausanne.

LA SUISSE, AU CŒUR DU NÉGOCE

En bon pédagogue, le professeur a rappelé les raisons de la place centrale helvétique dans le négoce. Tout d'abord, la Suisse est riche d'une matière première fondamentale: l'eau, source de vie et d'électricité. Riche aussi historiquement de ses grands axes alpins entre les grandes villes italiennes et celles du nord. Et, bien sûr, de ses banques et du marché de l'or. «Le trading se fait avec des flux de financement très élevé, d'où l'importance de bons crédits à de bonnes conditions. Au moment des deux guerres mondiales, les banques suisses ont réussi à s'emparer d'une part du marché financier de Londres, souligne Sébastien Guex. S'ajoute la stabilité extraordinaire du franc et de la politique du capitalisme suisse, qui évite les guerres, et dont la formule politique n'a pas changé depuis 1943. S'additionne une fiscalité parmi les plus basses du monde, avec Hongkong, Singapour et l'Irlande, qui attire de très riches personnes physiques et des entreprises grâce aux forfaits fiscaux.» Un cocktail qui permet ainsi à la Suisse de concentrer 30% du commerce international. Alors qu'elle ne représente qu'un millième de la population mondiale.

LA RFFA

Dans ce contexte, «la RFFA est une loi cruciale», martèle le spécialiste pour qui la réforme va permettre au paradis fiscal suisse de devenir plus attrayant encore. Et il n'est pas le seul à le dire, puisque le Conseil fédéral et la droite estiment que la réforme va maintenir l'attrait et la compétitivité de la Suisse. Car même si l'objectif affiché est de supprimer, sous la pression de l'Union européenne, les statuts fiscaux spéciaux, les transnationales pourront diminuer l'ampleur de leurs bénéfices imposables grâce à plusieurs mesures, dont la «patent box» (qui permet de déduire les coûts liés aux brevets et autres droits de propriété intellectuelle) et la part consacrée à la «recherche & développement». «Cette part est pourtant déjà calculée dans le coût d'un produit. Cela revient donc à la soustraire une deuxième fois et, de plus, à hauteur de 168%. On subventionne les multinationales!» s'insurge Sébastien Guex. Il relève aussi que la déduction des intérêts notionnels (sorte de dédommagement sur la part du capital considéré comme non utile à l'activité de l'entreprise), une des mesures les plus critiquées de la RIE III rejetée en février 2017 par 58% des votants, est maintenue dans le projet actuel sous certaines conditions. Pour l'instant, seul Zurich pourra en profiter. «Or, la grande majorité des sociétés pouvant utiliser cette clause sont justement établies dans ce canton! Et des autorités d'autres cantons sont déjà en train de demander de pouvoir bénéficier de cette clause, Argovie en tête. La RFFA va de surcroît renforcer la concurrence fiscale intercantonale, pour laquelle Vaud a joué le rôle de bélier en acceptant la RIE III cantonale. Ses voisins sont ainsi obligés de suivre la diminution des taux d'imposition, ajoute le spécialiste. La Suisse va devenir encore plus attractive pour les transnationales qui vont payer encore moins d'impôts dans les pays d'extraction!»

ÉVASION FISCALE

Un exemple frappant a été donné par Juliana Benicio, avocate et militante au Brésil. Celui de la multinationale Vale dont le siège se trouve dans le canton de Vaud à Saint-Prex (lire ci-contre): «Vale triangule en vendant à sa filiale en Suisse une partie de son minerai à un prix inférieur à celui du marché; elle vend ensuite de la Suisse à la Chine et à d'autres pays, en fonction de la valeur réelle du marché international. Ainsi l'Etat brésilien comptabilise des pertes de recettes importantes, avec la complicité du Gouvernement suisse.» Sébastien Guex parle ainsi de «prédation des ressources fiscales»: «Des millions de pauvres sont privés de soins, de nourriture, de sécurité sociale, de justice, à cause des paradis fiscaux.»
A noter encore les pertes fiscales que subiront les cantons, dues à la réduction des taux d'imposition de toutes les sociétés anonymes (de 20 à 14% environ), et aux nouveaux outils fiscaux permettant de diminuer la somme imposable. La contrepartie sociale de la réforme, le financement supplémentaire de l'AVS, ne fait donc pas le poids selon l'alliance référendaire (qui comprend notamment les Verts, la Jeunesse socialiste, Solidarités, le PS genevois, des syndicats, des ONG…). Quant à l'argument du maintien de l'âge de la retraite des femmes, les opposants à la RFFA n'y croient guère. Sébastien Guex abonde: «L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est déjà dans la révision que présentera en août le Conseil fédéral. Ce sont les luttes sociales qui construisent la sécurité sociale, pas les cadeaux aux milliardaires!» ■

NEIL LABRADOR

Plus de 200 personnes ont manifesté à Lausanne le mardi 26 mars. Partis de la place de la Gare, les manifestants sont descendus jusqu'au Beau-Rivage Palace où se tenait le grand raout des traders et autres négociants. Les militants ont dénoncé le pillage des matières premières dans les pays en voie de développement et appelé à la solidarité internationale. A l'arrivée du cortège, un mariage parodique a été célébré entre le conseiller fédéral Ignazio Cassis et la firme Glencore accusée de nombreuses atteintes aux droits humains et environnementaux.

«LES CATASTROPHES DE MARIANA ET DE BRUMADINHO NOUS AFFECTENT TOUS»

Plus de 300 personnes mortes, dont une centaine de disparues, et un environnement saccagé sur des kilomètres par un torrent de boue toxique. C'est le bilan tragique de la rupture du barrage de résidus miniers de la mine de Brumadinho appartenant à la multinationale Vale, le 25 janvier dernier. «Cette fois-ci les médias ont clairement accusé Vale et évoqué un crime. Il y a trois ans, ils ne parlaient alors que d'accident», souligne Juliana Benicio, avocate et militante au sein de la Coordination internationale des victimes de Vale SA, présente lors du contre-forum. Pour mémoire, en 2015, dans la même région du Minas Gerais, la rupture d'un autre barrage de la mine Samarco (copropriété de Vale et de BHP), près de Mariana, avait ravagé l'écosystème. Le bilan de la plus grande catastrophe écologique du pays: 19 morts humaines, des centaines de sans-abri, la pollution du Rio Docé jusqu'à son embouchure océanique. «Plus de trois ans après, le quartier détruit à Mariana n'a toujours pas été reconstruit. Concernant les indemnisations, Vale ne tient pas compte des pertes dans l'économie informelle généralement aux mains des femmes. En ne versant des indemnités qu'aux hommes, la société renforce le patriarcat!» dénonce Juliana Benicio.
La militante explique que ces drames trouvent leur source dans «la division internationale du travail et son modèle d'exploitation et d'exportation»: les pays du sud sont cantonnés dans l'approvisionnement en matières premières brutes payant le prix fort des impacts socio-environnementaux, alors que le nord développe technologies et industries de pointe à haute valeur ajoutée. Juliana Benicio précise: «Avec l'augmentation de la demande mondiale, il est urgent que les populations soient clairement informées des risques avant l'installation d'une entreprise. Des études ont montré que les accidents de rupture de barrage surviennent entre 25 et 29 mois après un boom des prix des matières premières. L'urgence de rentabilité pousse les entreprises à accélérer le rythme d'extraction, sans se soucier des mesures de sécurité.»
Depuis fin 2017, Vale avait connaissance des risques. «L'enquête en cours prouve que l'entreprise était au courant de la possibilité d'une rupture possible du barrage et a utilisé sa position pour faire pression sur l'Etat et les entreprises afin qu'elles certifient la sécurité de l'exploitation», révèle la Coordination internationale des victimes de Vale SA.
Le renversement de la présidente Dilma Rousseff, l'arrivée au pouvoir de Michel Temer puis de Jair Bolsonaro ont pour conséquence un recul des droits sociaux selon Juliana Benicio: «Alors que le gouvernement prévoit d'augmenter le nombre d'années de travail et de cotisation pour avoir droit à une retraite, les entreprises, dont Vale, doivent 450 milliards de réaux (environ 112 milliards de francs suisses) aux caisses de la sécurité sociale! En plus de sa dette directe, Vale pratique la triangulation pour ne pas payer d'impôts au Brésil (lire ci-dessus).»
Et la militante d'ajouter: «Notre objectif en tant que Coordination internationale des victimes de Vale est de dénoncer les violations opérées par l'entreprise, qui se cache derrière le discours de la "responsabilité sociale" et la prétendue préoccupation sur "les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise". Cette société ment, et nous en avons les preuves.» Et de conclure: «La pollution de l'environnement est toujours globale. Les catastrophes de Mariana et de Brumadinho nous affectent tous ainsi que nos descendants, au Brésil, en Suisse et ailleurs.» ■